

COMITE DE SOUTIEN POUR HAKIM AJIMI

ET SI C'ETAIT VOTRE FILS ?

Quand deux policiers tuent un homme, la justice les appelle des témoins assistés

Vendredi 9 mai 2008 à 16h à Grasse, Hakim Ajimi, un jeune homme de 22 ans décède à la suite de son interpellation par des hommes de la BAC.

D'après les conclusions de l'expertise complémentaire *«le décès résulte d'un mécanisme d'asphyxie mécanique lente avec privation prolongée en oxygène. L'origine de cette asphyxie a résulté prioritairement d'une incapacité de Hakim à assurer des mouvements respiratoires satisfaisants due à deux causes : d'une part une compression thoracique empêchant des mouvements respiratoires efficaces (sujet allongé à plat ventre au sol et maintenu par une pression sur le tronc), et d'autre part, par un mécanisme de compression du cou par le geste de maintien type "clé de bras" en entravant la circulation de l'oxygène et du sang dans le cou»*.

Les médecins ayant établi cette expertise parlent d'une *«mort lente et extrêmement douloureuse»*. Ce que confirment les multiples témoignages (16 témoins oculaires) d'une description physique inquiétante (teint violacé, yeux exorbités etc....) et d'une évolution de l'état de Hakim durant son "interpellation".

Malgré tous les éléments scientifiques irréfutables ainsi que la présence de témoins, la décision des juges d'instruction de donner le statut de **TEMOINS ASSISTES** aux policiers responsables de la mort de Hakim démontre que **la justice immunise la police** de toute sanction, et par là même leur octroie *«le statut particulier d'agent de l'Etat au dessus de la LOI»*.

Aujourd'hui, nous dénonçons la volonté de la part de la Justice de maintenir le corps policier en dehors de toute sanction, quand bien même ces hommes auraient commis une faute professionnelle grave, ayant coûté la vie à un jeune homme de 22 ans.

Ce corporatisme immuable, aveugle et démesuré fait des policiers des êtres intouchables ne commettant jamais de fautes, et leur donne, par là même une totale impunité.

Les agents de police seraient-ils au dessus des lois ?

Si la justice leur donne un tel statut, qui nous protège dans cette société ?

C'est pour cela que nous demandons la levée de fonctions de ces agents de police et leur mise en examen pour homicide dans les plus brefs délais.

**MARCHE POUR HAKIM
SAMEDI 7 MARS – 14h00
PLACE DU COURS HONORE CRESP - Grasse**

Dans la sérénité pour que son âme repose en paix

MRAP, LDH, Amnesty International, Un Temps pour Tous, UL CGT, FSU, Les Alternatifs, MRC, NPA, PCF, PG, Association des Musulmans du Pays Grassois, FTCT, AClefeu, Forum Social des Quartiers Populaires

PS ne pas jeter sur la voie publique